

1  
Séance du ~~mercredi~~ <sup>samedi</sup> 27 mars 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : M. N. Quinson, Barbier, Alexandre Bérard, Chautemps, Beauvisage, Doumer, Dupont, Maurice Faure, — Gervais, Lhopiteau, Lourtès, H. Michel, Perchot, Teonneney, Peronnat, Deselves.

M. Perchot, après avoir rappelé la discussion qui a eu lieu <sup>à la</sup> ~~la~~ dernière séance et la décision de la commission tendant à accepter le titre 1<sup>er</sup> du projet de loi concernant le crédit à organiser pour la petite et grande industrie et la constitution de sociétés de caution mutuelle, poursuit l'exposé de son rapport et conduit à l'adoption de l'art. 20 du titre II relatif à l'organisation de banques populaires.

L'art. 21, mis aux voix, est adopté.

M. le rapporteur propose également, après en avoir exposé l'économie, l'adoption des arts 22 et 23 du projet, qui sont adoptés.

Il en est de même de l'art. 23.

M. le Président demande à M. Perchoz de faire cas, dans son rapport, des observations de M. Doullies ne comprenant pas que dans la commission spéciale de répartition (art. 12) il ne soit laissé aucune place aux membres du Parlement.

Il recommande ensuite à M. le rapporteur de ne pas exagérer dans son rapport le rôle de la commission <sup>des finances</sup> qui n'est appelée qu'à donner un avis financier.

M. le rapporteur expose l'économie des articles des titres III et suivants — organisant le crédit à long terme. Il fait remarquer que cette organisation est loin d'avoir la simplicité du crédit à court terme et, trouvant que cette question n'a pas été suffisamment étudiée et que le libellé des articles <sup>est</sup> ~~est~~ <sup>assez précis</sup> ~~est~~, en propose le renvoi.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président remercie M. Berchet du travail si consciencieux auquel il s'est livré et des lumières qu'il a apportées sur le projet en discussion.

La commission décide ensuite qu'elle entendra sur ce projet M. le ministre du Commerce.

M. le rapporteur général rappelle

3  
 aux membres de la commission qu'ils doivent  
 avoir reçu le projet de loi qui organise le  
 recensement de la population civile. Il  
 n'est pas besoin de leur en signaler l'importance,  
 et leur demande de l'aider à ne faire  
 voter ce projet que lorsqu'il aura fait, de  
 la part de la commission, une étude complète  
 et très attentive. La Chambre le votera  
 probablement mardi, mais il lui est impossible  
 de rapporter ce projet avant d'avoir entendu  
 sur cette importante question les explications  
 de M. No. le ministre du commerce, du Président  
 du Conseil et du ministre des finances.

et la suite d'un échange d'observations  
 entre M. No. le rapporteur général, le Président,  
 de Selves, Alexandre Bérard et Michel, la  
 commission d'aide qu'elle entendra mardi  
 M. No. Viriani, Ribot et Thomson.

La séance est levée à 5 heures.

---